

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 47<sup>e</sup> année – N° 33 – Jeudi 25 septembre 2025

**Impressum** – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### **Arrêté portant adaptation des limites de revenu et de fortune ainsi que du montant maximal des avances en matière d'avance et de versement provisionnel de contributions d'entretien**

Modification du 9 septembre 2025

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

L'arrêté du 12 décembre 2006 portant adaptation des limites de revenus et de fortune ainsi que du montant maximal des avances en matière d'avance et de versement provisionnel de contributions d'entretien<sup>1)</sup> est modifié comme il suit:

#### **Article 1a (nouveau)**

**Art. 1a** <sup>1</sup> En dérogation à l'article premier, le montant des avances allouées au 31 décembre 2025 aux personnes domiciliées à Moutier est maintenu jusqu'au 30 juin 2026.

<sup>2</sup> Si l'avance allouée en vertu de l'alinéa 1 est inférieure à l'avance qui serait octroyée selon le droit jurassien, la différence est versée au créancier au moment de la révision annuelle.

II.

La présente modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Delémont, le 9 septembre 2025

Au nom du Gouvernement

Le président: Martial Courtet

Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 851.111

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

République et Canton du Jura

### **Arrêté fixant la participation des communes à la charge cantonale des prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivant et invalidité, de la contribution à la réduction des primes de l'assurance-maladie et du versement des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative pour l'année 2024**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 11, alinéa 1, de la loi du 9 décembre 1998 portant introduction à la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité<sup>1)</sup>,

vu l'article 21 de la loi du 20 décembre 1996 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie<sup>2)</sup>,

vu l'article 21 de la loi du 25 juin 2008 portant introduction à la loi fédérale sur les allocations familiales<sup>3)</sup>,

arrête:

**Article premier** La participation des communes à la charge cantonale des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, de la contribution à la réduction des primes de l'assurance-maladie et du versement des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative pour 2024 s'élève à 25 179 030 francs; cette somme est répartie conformément au tableau annexé au présent arrêté (voir page 808).

**Art. 2** L'Office des assurances sociales est chargé de notifier le présent arrêté aux communes et d'inviter ces dernières à verser leur participation 2024 jusqu'au 30 novembre 2025. Tout retard sera suivi d'un décompte d'intérêts calculés dès ce terme.

**Art. 3** Ces montants ont été imputés aux comptes de l'Office des assurances sociales, rubriques 4632.00.00, 4632.01.00 et 4632.02.00.

**Art. 4** Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 9 septembre 2025

Au nom du Gouvernement

Le président: Martial Courtet

Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 831.30

2) RSJU 832.10

3) RSJU 836.1

**Participation des communes au financement des prestations complémentaires à l'AVS et l'AI, de la contribution à la réduction des primes de l'AMal et aux allocations familiales aux personnes sans activité lucrative pour 2024**

	population	montant réparti		population	montant réparti		population	montant réparti		
Boécourt	952	324 420,00		Le Bémont	308	104 959,00		Alle	1 921	654 634,00
Bourignon	263	89 624,00		Les Bois	1 244	423 927,00		La Baroche	1 133	386 101,00
Châtillon	475	161 869,00		Les Breuleux	1 620	552 060,00		Basse-Allaine	1 197	407 911,00
Courchapoix	449	153 009,00		Les Enfers	151	51 457,00		Basse-Vendline	736	250 812,00
Courrendlin	3 651	1 244 179,00		Les Genevez	515	175 500,00		Boncourt	1 166	397 347,00
Courroux	3 397	1 157 621,00		Lajoux	720	245 360,00		Bure	644	219 461,00
Courtételle	2 769	943 613,00		Montfaucon	557	189 813,00		Clos-du-Doubs	1 302	443 692,00
Delémont	12 509	4 262 787,00		Muriaux	518	176 523,00		Coeuve	717	244 337,00
Develier	1 384	471 636,00		Le Noirmont	1 902	648 159,00		Cornol	1 080	368 040,00
Ederswiler	115	39 189,00		Saignelégier	2 520	858 760,00		Courchavon	322	109 730,00
Haute-Sorne	7 370	2 511 531,00		St-Brais	237	80 764,00		Courgenay	2 407	820 252,00
Mervelier	526	179 249,00		Soubey	125	42 597,00		Courtedoux	761	259 332,00
Mettembert	112	38 167,00		<b>TOTAL</b>	<b>10 417</b>	<b>3 549 879,00</b>		Dampheux-Lugnez	366	124 725,00
Movelier	414	141 082,00						Fahy	337	114 842,00
Pleigne	362	123 361,00						Fontenais	1 628	554 786,00
Rossemaison	735	250 471,00						Grandfontaine	378	128 814,00
Saulcy	277	94 395,00						Haute-Ajoie	1 064	362 587,00
Soyhières	452	154 031,00						Porrentruy	6 273	2 137 699,00
Val-Terbi	3 270	1 114 343,00						Vendlincourt	556	189 472,00
<b>TOTAL</b>	<b>39 482</b>	<b>13 454 577,00</b>						<b>TOTAL</b>	<b>23 988</b>	<b>8 174 574,00</b>

<b>Bases :</b>	
population au 31.12.2024 *	73 887
participation PC	13 574 550,00
participation AMal	10 875 050,00
participation AF non-actifs	729 430,00
total	25 179 030,00

<b>Récapitulation :</b>		
District de :		
Delémont	39 482	13 454 577,00
Franches-Montagnes	10 417	3 549 879,00
Ajoie	23 988	8 174 574,00
totaux	73 887	25 179 030,00

\* Selon OFS, STATPOP définitive 2024 après déduction des personnes au bénéfice d'un permis N, F ou S

**Contribution de la Caisse de compensation du canton du Jura aux frais d'administration des agences communales AVS pour 2024**

	population	montant variable	montant fixe	montant total	population	montant variable	montant fixe	montant total
Boécourt	952	1 804,00	1 200,00	3 004,00	1 921	3 640,00	1 200,00	4 840,00
Bourrignon	263	498,00	1 200,00	1 698,00	1 133	2 147,00	1 200,00	3 347,00
Châtillon	475	900,00	1 200,00	2 100,00	1 197	2 268,00	1 200,00	3 468,00
Courchapoix	449	851,00	1 200,00	2 051,00	736	1 395,00	1 200,00	2 595,00
Courrendlin	3 651	6 918,00	1 200,00	8 118,00	1 166	2 209,00	1 200,00	3 409,00
Courroux	3 397	6 437,00	1 200,00	7 637,00	644	1 220,00	1 200,00	2 420,00
Courtételle	2 769	5 247,00	1 200,00	6 447,00	1 302	2 467,00	1 200,00	3 667,00
Delémont	12 509	23 701,00	1 200,00	24 901,00	717	1 359,00	1 200,00	2 559,00
Develier	1 384	2 622,00	1 200,00	3 822,00	1 080	2 046,00	1 200,00	3 246,00
Ederswiler	115	218,00	1 200,00	1 418,00	322	610,00	1 200,00	1 810,00
Haute-Sorne	7 370	13 964,00	1 200,00	15 164,00	2 407	4 561,00	1 200,00	5 761,00
Mervelier	526	997,00	1 200,00	2 197,00	761	1 442,00	1 200,00	2 642,00
Mettembert	112	212,00	1 200,00	1 412,00	366	693,00	1 200,00	1 893,00
Movelier	414	784,00	1 200,00	1 984,00	337	639,00	1 200,00	1 839,00
Pleigne	362	686,00	1 200,00	1 886,00	1 628	3 085,00	1 200,00	4 285,00
Rossemaison	735	1 393,00	1 200,00	2 593,00	378	716,00	1 200,00	1 916,00
Saulcy	277	525,00	1 200,00	1 725,00	1 064	2 016,00	1 200,00	3 216,00
Soyhières	452	856,00	1 200,00	2 056,00	6 273	11 886,00	1 200,00	13 086,00
Val-Terbi	3 270	6 196,00	1 200,00	7 396,00	556	1 054,00	1 200,00	2 254,00
<b>TOTAL</b>	<b>39 482</b>	<b>74 809,00</b>	<b>22 800,00</b>	<b>#######</b>	<b>23 988</b>	<b>45 453,00</b>	<b>22 800,00</b>	<b>68 253,00</b>

  

	population	montant variable	montant fixe	montant total
Alle	1 921	3 640,00	1 200,00	4 840,00
La Baroche	1 133	2 147,00	1 200,00	3 347,00
Basse-Allaine	1 197	2 268,00	1 200,00	3 468,00
Basse-Vendline	736	1 395,00	1 200,00	2 595,00
Boncourt	1 166	2 209,00	1 200,00	3 409,00
Bure	644	1 220,00	1 200,00	2 420,00
Clos-du-Doubs	1 302	2 467,00	1 200,00	3 667,00
Coeuve	717	1 359,00	1 200,00	2 559,00
Cornol	1 080	2 046,00	1 200,00	3 246,00
Courchavon	322	610,00	1 200,00	1 810,00
Courgenay	2 407	4 561,00	1 200,00	5 761,00
Courtedoux	761	1 442,00	1 200,00	2 642,00
Dampheux-Lugnez	366	693,00	1 200,00	1 893,00
Fahy	337	639,00	1 200,00	1 839,00
Fontenais	1 628	3 085,00	1 200,00	4 285,00
Grandfontaine	378	716,00	1 200,00	1 916,00
Haute-Ajoie	1 064	2 016,00	1 200,00	3 216,00
Porrentruy	6 273	11 886,00	1 200,00	13 086,00
Vendincourt	556	1 054,00	1 200,00	2 254,00
<b>TOTAL</b>	<b>23 988</b>	<b>45 453,00</b>	<b>22 800,00</b>	<b>68 253,00</b>

Population au 31.12.2024 * :				73 887
Récapitulation :				
District de :	variable	fixe	total	
Delémont	39 482	74 809,00	22 800,00	97 609,00
Franches-Montagnes	10 417	19 738,00	14 400,00	34 138,00
Ajoie	23 988	45 453,00	22 800,00	68 253,00
<b>totaux</b>	<b>73 887</b>	<b>140 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>200 000,00</b>

\* Selon OFS, STATPOP définitive 2024 après déduction des personnes au bénéfice d'un permis N, F ou S

République et Canton du Jura

## Arrêté fixant la contribution de la caisse de compensation du canton du Jura aux frais d'administration des agences communales AVS pour l'année 2024

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 9 de la loi du 26 octobre 1978 portant introduction de la loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants<sup>1)</sup>,

vu les articles 18 et 19 de l'ordonnance d'exécution de la loi du 26 octobre 1978 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, du 6 décembre 1978<sup>2)</sup>,

arrête:

**Article premier** Pour l'année 2024, la contribution de la Caisse de compensation du canton du Jura aux frais d'administration des agences communales AVS est fixée à 200 000 francs.

**Art. 2** La quote-part de base est de 1200 francs par agence; le solde est réparti selon la population résidente. Le tableau de répartition annexé fait partie intégrante du présent arrêté (voir page 809).

**Art. 3** La Caisse de compensation du canton du Jura est chargée du paiement.

**Art. 4** Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 9 septembre 2025

Au nom du Gouvernement

Le président: Martial Courtet

Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 831.10

2) RSJU 831.101

République et Canton du Jura

## Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 9 septembre 2025

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission tripartite au sens de l'article 360b du Code des obligations pour la fin de la période 2021-2025:

a) en qualité de représentant de l'Etat:

- M. Julien Hostettler, chef du Service de l'économie et de l'emploi, en remplacement de M. Claude-Henri Schaller.

b) en qualité de représentante des travailleurs:

- M<sup>me</sup> Mélodie Fringeli, responsable du service juridique du Syndicat Unia Région Transjurane, en remplacement de M. Thomas Sauvain.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

Route cantonale N° 249.1

Commune: Haute-Sorne

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **AJJC - Course contre la montre cycliste**

Tronçon: **Traversée de la route de Scout jusqu'à la bifurcation de La Caquerelle**

Durée: **Dimanche 5 octobre 2025, de 8h00 à 14h00**

Renseignements: M. Jean-Luc Fleury chef de région Delémont (tél. 032 420 60 14)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 3 juillet 2025.

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

Route cantonale N° 18

Commune: Delémont

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Pose du revêtement final**

Tronçon: **Delémont - Courtételle Du giratoire du Sporting - Giratoire jonction A16 Delémont Ouest**

Durée: **Du 3 octobre 2025, à 19h00, au 5 octobre 2025, à 17h00**

Exception: L'accès au secteur Police et Centre d'entretien reste possible.

Particularité: En raison de la pose d'un revêtement bitumineux sur toute la largeur de la chaussée, cette dernière sera fermée à tous les usagers.

La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.

Renseignements: M. Jean-Luc Fleury, chef de région Delémont (tél. 032 420 60 14)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 17 septembre 2025.

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

### Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoulement de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Les Bois

#### Election complémentaire par les urnes d'un-e conseiller-ère communal-e le 30 novembre 2025

Les électrices et électeurs de la commune municipale des Bois sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère communale-e, selon le système de la majorité relative, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

**Dépôt des candidatures:** Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 6 octobre 2025, à 12 h 00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

#### Ouverture du bureau de vote

**Lieu:** Locaux de l'Administration communale, Rue Guillaume-Triponez 15, 2336 Les Bois. **Heures d'ouverture:** Samedi 29 novembre 2025, de 11 h 00 à 12 h 00, et dimanche 30 novembre 2025, de 10 h 00 à 12 h 00.

Les Bois, le 22 septembre 2025.

Conseil communal.

### Cornol

#### Entrée en vigueur de la modification du règlement sur les élections communales

La modification du règlement susmentionné, adoptée par l'assemblée communale de Cornol le 15 mai 2025, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 16 septembre 2025.

Réuni en séance du 18 septembre 2025, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Cornol, le 19 septembre 2025.

Conseil communal.

### Delémont

#### Elagage des arbres, haies vives et buissons le long des routes publiques

Conformément aux articles 58, 68 et 74 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes (LCER), les arbres doivent être élagués, les haies vives et buisson taillés de façon qu'aucune branche ne pénètre dans l'espace libre. Le gabarit d'espace libre doit déborder de 50 cm les limites de la chaussée et atteindre une hauteur de 4m50 par rapport à celle-ci. Cette hauteur est ramenée à 2m50 au-dessus des trottoirs et des pistes cyclables jusqu'à la limite extérieure de ceux-ci.

Les buissons et les haies vives susceptibles d'entraver la visibilité aux abords des passages à niveau, croisements, débouchés, ainsi qu'à l'intérieur des courbes seront taillés à une hauteur maximum de 80 cm (article 76 LCER).

Selon l'Ordonnance sur la chasse et la protection de la faune sauvage, il est interdit de déranger la faune du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet. Des exceptions peuvent toutefois être accordées si les végétaux posent des problèmes de

sécurité. Les arbres, les buissons et les haies vives ne doivent pas entraver la visibilité des éclairages publics, ils seront élagués par les propriétaires, à l'exception des lignes aériennes sur poteaux.

Les propriétaires bordiers de routes publiques sont invités à tailler leurs arbres buissons et haies vives conformément aux présentes directives. Restent réservées les dispositions de l'article 58, alinéa 4, de la LCER qui fixent les responsabilités en cas de dommages pour suite d'inobservation des prescriptions précitées.

Delémont, le 15 septembre 2025.

Conseil communal.

### Fahy

#### Election complémentaire par les urnes d'un maire le 30 novembre 2025

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Fahy sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un maire, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

**Dépôt des candidatures:** Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 6 octobre 2025, à 12 h 00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

#### Ouverture du bureau de vote

**Lieu:** Halle polyvalente. **Heures d'ouverture:** Dimanche 30 novembre 2025, de 10 h 00 à 12 h 00.

**Scrutin de ballottage éventuel:** Dimanche 21 décembre 2025, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 3 décembre 2025, à 12 h 00. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Fahy, le 25 septembre 2025.

Conseil communal.

### Haute-Sorne

#### Convocation du corps électoral

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués aux urnes samedi 8 novembre 2025 et dimanche 9 novembre 2025, afin de se prononcer sur la question suivante:

- Prendre connaissance et accepter un crédit de CHF 2350000.– TTC pour la réalisation de la 1<sup>re</sup> étape de la Tangente Nord-Est à Bassecourt

#### Ouverture des bureaux de vote

Samedi 8 novembre 2025, de 18 h 00 à 20 h 00, et dimanche 9 novembre 2025, de 10 h 00 à 12 h 00, à l'Administration communale, Rue de la Fenatte 14 à Bassecourt.

Dimanche 9 novembre 2025 de 10 h 00 à 12 h 00: Administration communale, Rue de la Fenatte 14 à Bassecourt. Ecole enfantine de Courfaivre. Hall de l'école primaire de

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

Glovelier. Hall de l'école primaire de Soulce. Ancienne école d'Undervelier (ancien Bureau communal).

Les opérations de dépouillement auront lieu à Bassecourt, dans les locaux de l'Administration communale, Rue de la Fenatte 14 (1<sup>er</sup> étage), le dimanche 9 novembre 2025, dès 12h00.

Bassecourt, septembre 2025.

Conseil communal.

## Haute-Sorne

### Assemblée de la bourgeoisie de Bassecourt

Les ayants droit au vote en matière bourgeoise sont invités à participer à la prochaine assemblée bourgeoise qui se déroulera le

**jeudi 16 octobre 2025, à 20h00, à l'Administration communale de Haute-Sorne, Espace SETAG, 1<sup>er</sup> étage**

Ordre du jour:

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 13 juin 2024.
4. Projet de réorganisation du triage: passage au pot commun.
5. Information sur le budget 2026.
6. Indépendance des bourgeoisies: échanges, réflexions et prise de position.
7. Information sur le projet de réfection de la loge Essert-Jacques.
8. Informations du président.
9. Divers.

### Remarque

Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 13 juin 2024: Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 13 juin 2024 peut être consulté au secrétariat pendant les heures de bureau et/ou sur le site internet [www.haute-sorne.ch](http://www.haute-sorne.ch). Bassecourt, le 22 septembre 2025.

Conseil communal.

## Haute-Sorne

### Assemblée de la bourgeoisie de Courfaivre

Les ayants droit au vote en matière bourgeoise sont invités à participer à la prochaine assemblée bourgeoise qui se déroulera le

**mardi 21 octobre 2025, à 20h00, au Centre Rencontres, salle «Mime», Route de Soulce 36, à Courfaivre**

Ordre du jour:

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 20 juin 2024.
4. Information sur le budget 2026.
5. Projet de réorganisation du triage: passage au pot commun.
6. Indépendance des bourgeoisies: échanges et réflexions.
7. Informations du président.
8. Divers.

### Remarque

Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 20 juin 2024: Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 20 juin 2024 peut être consulté au secrétariat pendant les heures de bureau et/ou sur le site internet [www.haute-sorne.ch](http://www.haute-sorne.ch). Bassecourt, le 22 septembre 2025.

Conseil communal.

## Saint-Brais

### Election complémentaire par les urnes d'un-e conseiller-ère communal-e le 30 novembre 2025

Les électrices et électeurs de la commune de Saint-Brais sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère communal-e selon le système majoritaire à 2 tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

**Dépôt des candidatures:** Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 6 octobre 2025, à 12h00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

### Ouverture du bureau de vote

**Lieu:** Halle polyvalente. **Heures d'ouverture:** Dimanche 30 novembre 2025, de 10h00 à 12h00.

**Scrutin de ballottage éventuel:** Dimanche 21 décembre 2025, aux mêmes heures et au même lieu.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 3 décembre 2025, à 12h00. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Saint-Brais, le 9 septembre 2025.

Conseil communal.

## Soyhières

### Election complémentaire par les urnes d'un-e membre du conseil communal le 30 novembre 2025

Les électrices et électeurs de la commune municipale de Soyhières sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e membre du conseil communal, selon le système de la majorité relative, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

**Dépôt des candidatures:** Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 6 octobre, à 12h00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

### Ouverture du bureau de vote

**Lieu:** Bureau communal, Route de France 36. **Heures d'ouverture:** dimanche 30 novembre 2025, de 10h00 à 12h00.

Soyhières, le 15 septembre 2025.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications: **lundi 12 heures**

## Avis de construction

### Alle

Requérant: Alen Hajtnik, Derrière Velle 4, 2952 Cornol. Auteur du projet: E.Chavanne Moutier SA, Rue du Crêt 34, 2740 Moutier.

Description de l'ouvrage: Modification du projet en cours de travaux, soit: modification du volume de la toiture à l'ouest et remplacement complet de la charpente, pose de 23 panneaux solaires photovoltaïques sur pan sud, et pose d'un bardage en bois sur les pignons nord et ouest (avec claustra au nord); selon dossier déposé (dossier JURAC 2023-00885-O).

Cadastre: Alle. Parcelle N° 458, sise à la rue L'Erveratte 2, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAB.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 octobre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 22 septembre 2025.

Conseil communal.

### La Baroche / Asuel

Requérant: Maillard SA La Baroche, Bas du Village 249, 2954 Asuel. Auteur du projet: Bleyaert & Minger SA, Grand-Rue 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Transformation du bâtiment N° 43 (bâtiment communal) pour l'aménagement de 3 logements. Installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur, pose de panneaux solaires en toiture et réaménagement des alentours avec création de plusieurs places de stationnement. Déplacement/suppression de l'arrêt de bus.

Cadastre: Asuel. Parcelle N° 65, sise à la rue Les Grands Jardins, 2954 Asuel. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogation requise: Article 217 RCC (alignement à la voie publique et dérogation à la LCER).

Dimensions: Hauteur 6m95 m, hauteur totale 9m80.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc cassé; toiture: tuiles TC brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 octobre 2025.

Dernier délai pour la remise des publications:  
**jusqu'au lundi 12 heures**

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 19 septembre 2025.

Conseil communal.

### La Baroche / Charmoille

Requérant: Eric Legangneux, La Toulière 20, 2947 Charmoille. Auteur du projet: Francis Beuchat Bureau Technique Sàrl, Zone artisanale du Pécal 4, 2952 Cornol.

Description de l'ouvrage: Rénovation du bâtiment N° 23 existant: réhabilitation d'un appartement existant et remplacement du chauffage à mazout par la pose d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur. Pose de panneaux solaires sur la toiture du balcon existant.

Cadastre: Charmoille. Parcelle N° 782, sise à la rue La Touillière, 2947 Charmoille. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 octobre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 19 septembre 2025.

Conseil communal.

### La Baroche / Charmoille

Requérante et auteure du projet: Marie-Louisa Poupon, Route Principale 69, 2947 Charmoille.

Description de l'ouvrage: Transformation, rénovation et changement d'affectation d'une partie des locaux du bâtiment N° 56 pour l'agrandissement du logement existant et l'aménagement d'un nouveau logement. Pose d'un nouveau couvert terrasse, pose d'un nouvel escalier extérieur, pose d'un velux, installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur, pose de panneaux solaires en toiture et réaménagement de l'entrée côté extérieur en façade sud.

Cadastre: Charmoille. Parcelle N° 92, sise à la Route Principale 56, 2947 Charmoille. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dérogation requise: Article 17 RCC (indice brut d'utilisation du sol).

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc cassé et lames bois teinte naturelle; toiture: tuiles terre-cuite, brun rouge.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 octobre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement

ment du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 19 septembre 2025.

Conseil communal.

### La Baroche / Fregiécourt

Requérant et auteur du projet: Yann Gerber, Wilerberweg 11, 2504 Bienne.

Description de l'ouvrage: Transformation, agrandissement et changement d'affectation des bâtiments N<sup>os</sup> 55 et 55A existants pour l'aménagement de 2 logements. Aménagement d'une terrasse à l'étage et installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur.

Cadastre: Fregiécourt. Parcelles 687 et 84, sises à la rue Sur la Côte 55, 2953 Fregiécourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions: Longueur 17m30, largeur 9m00, hauteur 4m44, hauteur totale 9m14.

Genre de construction: Matériaux façades: bois naturel sapin; toiture: existant.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 octobre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 19 septembre 2025.

Conseil communal.

### Les Breuleux

Requérant: Baume Bois Béton SA, Grand-Rue 27, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: Flexome Sàrl, Daniel-Jeanrichard 28, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Description de l'ouvrage: Construction de 2 villas individuelles avec garage.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelles N<sup>os</sup> 1516 et 1518, sises à la Grand-Rue, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogation requise: Article 65 RCC (fenêtres sans volets).

Dimensions maison nord (BF1516): Longueur 12m09, largeur 7m96, hauteur 6m40, hauteur totale 7m56; maison sud (BF1518): longueur 12m09, largeur 7m96, hauteur 6m13, hauteur totale 7m30.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois isolée, finitions avec crépi blanc et lames bois naturelles; toiture: charpente bois isolée, tuiles brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 octobre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à

l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 17 septembre 2025.

Conseil communal.

### Les Breuleux

Requérant: Christian Bonvin, Chemin des Barres 3, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: Flexome Sàrl, Daniel-Jeanrichard 28, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa individuelle avec garage.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 2437, sise à la rue Le Crâtan, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAF. Plan spécial: Le Crâtan.

Dimensions: Longueur 17m80, largeur 12m70, hauteur 3m70, hauteur totale 5m30.

Genre de construction: Matériaux façades: enduit int., panneau plâtre, isolation/ossature bois, isolation, crépi blanc et gris-beige; toiture: charpente bois isolée, couverture tuiles TC brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 octobre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 15 septembre 2025.

Conseil communal.

### Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérant: Swiss Immo Concept SA, Chemin des Vauches 15, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: ETS Le Triangle, Rue du Jura 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Rénovation et transformation du bâtiment N° 3 pour aménagement de 2 appartements en résidence principale.

Cadastre: Saint-Ursanne. Parcelle N° 50, sise à la Rue de l'Hôpital, 2882 Saint-Ursanne. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA. Plan spécial: Vieille Ville

Dimensions principales: Inchangées; déconstruction et reconstruction balcon façade sud: longueur 3m95, largeur 0m90 (idem existant).

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie existante, isolation partielle intérieure, fini extérieur en crépi beige; toiture: charpente existante, nouvelle couverture tuiles plates rouges; balcon: balustrade en bois; garde-corps des fenêtres: verre.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 octobre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement

ment du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 15 septembre 2025.

Conseil communal.

### Courroux

Requérants: Marion Goetschi, Chemin Poudry 23, 2824 Vicques; Mathieu Lapaire, Rue des Potiers 4, 2800 Delémont. Auteur du projet: 360° Comte Entreprise générale SA, Route de Moutier 93, 2800 Delémont

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec PAC air/eau extérieure pour la maison et la piscine, poêle, couvert pour deux voitures, panneaux solaires en toiture et d'une piscine chauffée.

Cadastre: Courroux. Parcelle N° 4486, sise à la rue Dosses-Fosses, 2823 Courcelon. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 19m20, largeur 10m00, hauteur 6m32, hauteur totale 6m32.

Genre de construction: Matériaux façades: enduit int., brique TC, isolation périphérique, crépi ext. blanc et beige; toiture: dalle béton isolée et étanché, finition gravier et panneaux solaires noirs.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 octobre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 25 septembre 2025.

Conseil communal.

### Courroux

Requérant: Luciano Novoa Santos, Chemin du Vorbourg 27A, 2805 Soyhières. Auteur du projet: BIM Process.ch, Rue du 23-Juin 20A, 2822 Courroux.

Description de l'ouvrage: Rénovations intérieures d'une maison familiale, avec pose d'isolation périphérique, remplacement du chauffage par une PAC et pose de panneaux solaires.

Cadastre: Courroux. Parcelle N° 2127, sise à la Rue Dosses-Fosses 7, 2823 Courcelon. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CB.

Dimensions: Longueur 14m72, largeur 8m50, hauteur 5m20, hauteur totale 9m20.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie existante, pose d'une isolation périphérique, crépi blanc; toiture: isolation de la charpente, tuiles existantes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 octobre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'amé-

ment du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 25 septembre 2025.

Conseil communal.

### Damphreux-Lugnez

Requérante et auteure du projet: Fondation des marais de Damphreux (FMD), Clos Gaspard 78C, 2946 Miécourt.

Description de l'ouvrage: Construction d'une mare pour batraciens et oiseaux.

Cadastre: Damphreux. Parcelle N° 2192, sise à la rue Les Tiedres, 2933 Damphreux. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions: Longueur 10m00, largeur 5m00, profondeur 0m80.

Genre de construction: Mare de forme ovale, étanchéifiée avec un Sarnafil.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Damphreux-Lugnez, Vie de Bonfol 70, 2933 Damphreux-Lugnez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 octobre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Damphreux-Lugnez, le 18 septembre 2025.

Conseil communal.

### Delémont

Requérante: Carrosserie Sporting L. Donato S.A., Route de Porrentruy 91, 2800 Delémont. Auteur du projet: MGS construction.ch, Rue du Bout-Dessus 59a, 2856 Boécourt.

Description de l'ouvrage: Agrandissement du garage comprenant un nouveau local de stockage situé à l'ouest du bâtiment.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 2363, sise à la Route de Porrentruy 91, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, ABa.

Dérogation requise: RCC article 309 (distances et longueurs).

Dimensions: Longueur 10m89, largeur 4m20, hauteur 5m00, hauteur totale 5m80.

Genre de construction: Matériaux façades: tôle ondulée, couleur grise; toiture: tôle ondulée, couleur grise.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 octobre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 22 septembre 2025.

Service de l'urbanisme, de l'environnement  
et des travaux publics.

### Develier

Requérant: John-Robert Hanser, La Combatte 3, 2802 Develier. Auteur du projet: Banergie.com SA, Rue de l'Eglise 14, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'un hangar pour machines et véhicules agricoles motorisés avec aménagement d'un nouvel accès et d'une place en gravier damé. Réaménagement du terrain, abattage de 6 arbres et plantation de 12 arbres en compensation. Construction d'une réserve isolée d'eau d'extinction en prolongation d'une fosse désaffectée existante.

Cadastre: Develier. Parcelles N<sup>os</sup> 3148 et 3163, sises au lieu-dit Sous Fontenay, La Combatte 3, 2802 Develier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 190 alinéa 2 (périmètre de protection des vergers).

Dimensions hangar: Longueur 30m10, largeur 22m10, hauteur 10m83, hauteur totale 10m83.

Genre de construction: Façades hangar: panneaux tôle, RAL 8012; façades bac: idem bâtiment existant; toiture hangar: panneaux tôle, RAL 8012; toiture bac: béton gris.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 octobre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 17 septembre 2025

Conseil communal.

### Haute-Ajoie / Réclère

Requérant: Christian Etter, Erlenstrasse 10, 8408 Winterthur. Auteur du projet: Bleyaert & Minger SA, Grand-Rue 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Transformations bâtiment N° 2 existant, isolation périphérique, isolation charpente, panneaux solaires photovoltaïques en toiture, 2 ouvertures façade est, création de velux et lucarnes, aménagement de 4 chambres pour location, extension structure au sud et aménagement terrasse, modification toiture garage au sud par toiture à 2 pans, places de parc. Remplacement du chauffage existant au mazout par une chaudière à bûches, nouveau tuyau de cheminée, poêle.

Cadastre: Réclère. Parcelle N° 171, sise au lieu-dit Les Vieilles Œuches, Rue des Grottes 2, 2912 Réclère. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, Zone du village.

Dimensions: Longueur 14m60, largeur 9m30, hauteur 6m48, hauteur totale 10m28.

Genre de construction: Matériaux façades: enduit int., maçonnerie existante, isolation périphérique, crépi blanc cassé / éternit existant (ouest), et bardage bois vertical gris-brun (agrandissement sud); toiture: charpente bois isolée, couverture tuiles TC brunes; lucarne en cuivre.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 octobre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 22 septembre 2025.

Conseil communal.

### Haute-Sorne / Glovelier

Requérant: Arnaud Viatte, Dos le Mont 1, 2855 Glovelier. Auteur du projet: Roth Architecture SA, Fbg St-Germain 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une stabulation pour 98 brebis et agneaux avec une partie stockage, une place fumière et une fosse à lisier.

Cadastre: Glovelier. Parcelles N<sup>os</sup> 1194 et 2280, sises à la rue Chavon du Clos, 2855 Glovelier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir, Zone centre, CA.

Requête spéciale: L'article 97 LAgr est applicable au projet.

Dimensions: Longueur 36m60, largeur 14m40, hauteur 5m33, hauteur totale 6m02.

Genre de construction: Façades: tôle RAL 8014; toiture: tôle sandwich RAL 8004; selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 octobre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 19 septembre 2025

Conseil communal.

### Le Noirmont

Requérants: Nathalie Moser et Matthias Bucheli, Le Haut des Peux 2, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Bureau technique Denis Chaignat SA, Rue Vaillant 8, 2350 Saignelégier.

Description de l'ouvrage: Pose d'une yourte en bois sur pilotis, avec plateforme/terrasse et chauffage ponctuel par poêle.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 3274, sise à la rue Les Peux, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24b LAT (activité accessoire non agricole).

Dimensions: Diamètre 8m00, hauteur 2m95, hauteur totale 4m10.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature et bardage bois naturel; toiture: ossature bois, bâche verte.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 octobre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 25.09.2025

Conseil communal.

### Porrentruy

Requérant: Jolbat SA, Avenir 17, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, Avenir 17, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Construction d'un immeuble de trois appartements et aménagement d'un nouvel accès véhicules sur la Route de Cœuve. Pose d'une PAC air/eau intérieure et de panneaux solaires en toiture. Aménagements extérieurs avec quatre places de stationnement, enrochement et murs de soutien.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 3673, sise à la Route de Cœuve, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogation requise: Article 21 (loi sur la forêt).

Dimensions: Longueur 17m20, largeur 9m00, hauteur 6m90, hauteur totale 9m10.

Genre de construction: Façades: crépi minéral, blanc cassé; toiture: toiture plate, gravillons.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 octobre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 18 septembre 2025.

Service UEI.

### Saignelégier

Requérants: Paul Gury, Chemin Jolimont 15, 2350 Saignelégier; Séverine Gury, Chemin Jolimont 15, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: Espace Plans Sàrl, Vers l'Eglise 15, 2333 La Ferrière.

Description de l'ouvrage: Agrandissement et transformation du bâtiment N° 15 existant pour l'aménagement d'un nouveau logement. Aménagement d'une terrasse sur l'agrandissement, modification de plusieurs ouvertures et pose de panneaux solaires en toiture ainsi que vers la nouvelle terrasse (garde-corps).

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 757, sise au Chemin Jolimont 15, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogation requise: Dérogation à la distance limite sud RCC 98.

Dimensions: Longueur 11m30, largeur 2m88, hauteur 4m00, hauteur totale 4m00.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc; toiture: dallage de terrasse.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 octobre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 22 septembre 2025.

Conseil communal.

### Saignelégier

Requérante: Commune mixte de Saignelégier, Place de la Gare 18, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: RWB Jura SA, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Réaménagement de la place Juventuti de Saignelégier (parcelle N° 16), comprenant la re-disposition des places de parc, l'ajout de bornes électriques, la mise à disposition d'une place PMR, la création de places Park and Rail (P+R), de places pour bus et d'abris vélos avec toiture en verre. Création d'une bande herbeuse et ajout de mobilier urbain (bancs).

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 16, sise à la Rue Bel-Air, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions: Selon plans; abri vélos: longueur 4m50, largeur 2m10, hauteur totale 2m10.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 octobre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 22 septembre 2025.

Conseil communal.

## Mises au concours

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Suite au départ de la titulaire, le Service de l'action sociale met au concours le poste suivant:

**Référent familles d'accueil et adoption (H/F) à 50-70%**

**Mission:** Vous assurez un rôle de référent pour les familles d'accueil, en leur apportant écoute, conseil et accompagnement. Vous évaluez et délivrez une autorisation aux familles d'accueil. Vous garantissez l'accès à la formation, développez le recrutement de ces dernières et veillez à l'adéquation des solutions de placement, en collaboration étroite avec l'APEA et les services placeurs. Vous assurez également une fonction de référence pour les adoptions nationales et internationales, et accompagnez, sur demande, les personnes adoptées dans leurs démarches de recherche d'origine.

**Profil:** Titulaire d'un diplôme HES en travail social ou d'une formation jugée équivalente, vous justifiez d'une expérience professionnelle avérée de 2 à 4 ans. Une formation complémentaire ainsi qu'une expérience dans le domaine de l'enfance constituent un atout. Force de proposition, vous savez identifier des solutions adaptées, y compris dans des contextes d'urgence. A l'aise face aux interruptions fréquentes et aux situations stressantes, vous faites preuve de sang-froid et de réactivité. Doté d'une excellente connaissance du tissu social jurassien, du réseau professionnel et des institutions du canton, vous vous distinguez par votre sens de l'écoute, votre empathie et vos compétences en médiation. Organisé, rigoureux et capable de hiérarchiser les priorités, vous disposez également d'excellentes capacités de synthèse. Une bonne maîtrise des démarches liées aux processus qualité est souhaitée. Vos aptitudes en communication, alliées à un esprit d'initiative et d'innovation, vous permettent d'évoluer tant en autonomie qu'au sein d'une équipe dynamique. Le permis de conduire est vivement souhaité.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Collaborateur administratif Vb / Classe 15.

**Entrée en fonction:** Dès que possible.

**Environnement de travail:** Vous travaillez au sein du Service de l'action sociale, composée d'une équipe dynamique et pluridisciplinaire qui permet et encourage les synergies entre des secteurs variés et passionnants.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Contact:** Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Guillaume Christe, responsable du domaine cohésion sociale, tél. 032 420 51 40.

**Délai de postulation:** 8 octobre 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Dernier délai pour la remise des publications:  
**jusqu'au lundi 12 heures**

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

A la suite d'une réorganisation du secteur administratif, le Service des infrastructures met au concours un poste de **Collaborateur administratif (H/F) à 100%**

**Ce poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.**

**Mission:** Dans le cadre de votre fonction, vous assurez le secrétariat du-de la chef-fe de service et la liaison avec le Département. Vous suivez le traitement, dans les délais impartis, des dossiers menés par la direction du service, eDossier compris. Vous coordonnez et garantissez un fonctionnement uniforme entre les secrétariats des sections et participez à la mise en place de nouveaux projets et suivez son application. Vous supervisez le contenu des dossiers finalisés par les sections et réalisez la transmission des informations entre le-la chef-fe de service et les instances internes ou externes concernés. Vous soumettez des projets de prises de position, rédigez des PV ainsi que différentes correspondances.

**Profil:** Vous êtes titulaire d'une formation professionnelle supérieure (ES, ET, brevet) ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Vous faites preuve de rigueur et avez le sens de l'organisation ainsi que des priorités. Vous êtes capable de gérer les interruptions fréquentes dans votre travail. Vous maîtrisez la communication orale et écrite, ainsi que les outils informatiques.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Collaborateur administratif IIIb / Classe 11.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Contact:** Des renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Yves-Alain Fleury, chef de service, tél. 032 420 60 00.

**Délai de postulation:** 3 octobre 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Dans le cadre de l'accueil de la ville de Moutier, le Ministère public met au concours un poste de

**Commis-greffier à 80% (H/F)**

**Le poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.**

**Mission:** Vous êtes titulaire d'un CFC d'employé de commerce ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Vous avez idéalement une expérience professionnelle de quelques années dans les domaines de la police, de la justice ou dans les professions juridiques. Vous avez de très bonnes connaissances des outils Microsoft Office, voire Tribuna et ERP. Vous avez également une parfaite maîtrise du français, tant à l'oral qu'à l'écrit, et avez de bonnes connaissances en allemand. Vous disposez d'excellentes habiletés rédactionnelles. Vous avez le sens de l'organisation et des priorités. Vous êtes autonome, flexible et vous gérez bien le stress. Vous avez des aptitudes avérées en communication. Vous faites preuve de discrétion, de rigueur et d'empathie.

**Profil:** Vous êtes au bénéfice d'un CFC d'employé de commerce ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Vous possédez idéalement de l'expérience professionnelle dans le domaine judiciaire. Vous vous distinguez par votre aisance rédactionnelle et vos habiletés en communication. Vous savez faire preuve d'empathie. Vous avez le sens de l'organisation et des priorités, et faites preuve d'autonomie. Vous avez de bonnes connaissances en allemand. Vous maîtrisez les outils informatiques usuels et avez un fort intérêt pour la digitalisation de l'Etat.

**Fonction de référence et classe de traitement:**  
Commis-greffier/Classe 10.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> janvier 2026 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Porrentruy.

**Contact:** Renseignements peuvent être obtenus auprès de Madame Melody Rosselet-Christ, première greffière en remplacement, tél. 032 420 33 53.

**Délai de postulation:** 26 septembre 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En lien avec l'accueil de Moutier, le Service des contributions, pour la Section des impôts spécifiques, met au concours un poste de

### **Collaborateur administratif pour les valeurs officielles (H/F) à 50%**

**Le poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.**

**Mission:** En étroite collaboration avec le responsable du secteur, vous êtes chargé des divers travaux administratifs relatifs aux estimations fiscales immobilières (valeurs officielles). Vous procédez notamment à la saisie des décisions concernant les nouvelles estimations et veillez au suivi des mutations enregistrées au Registre foncier. Vous communiquez également avec les différentes communes afin de leur transmettre les informations requises.

**Profil:** Vous êtes titulaire d'un CFC d'employé de commerce et disposez de plusieurs années d'expérience professionnelle. Une maturité professionnelle commerciale constitue un atout. Vous maîtrisez les outils informatiques usuels et possédez des connaissances en allemand. Vous êtes en mesure d'accomplir vos tâches de manière autonome et faites preuve de résistance face à une charge de travail importante. Vous êtes une personne calme, à l'aise dans les relations avec des interlocuteurs externes.

**Fonction de référence et classe de traitement:**  
Collaborateur administratif IIIa / Classe 9.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Lieu de travail:** Les Breuleux puis Moutier.

**Contact:** Renseignements peuvent être obtenus auprès de Madame Maëlle Wenger, cheffe de la Section des impôts spécifiques, tél. 032 420 44 00.

**Délai de postulation:** 3 octobre 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



### **Agent d'exploitation bâtiment III (H/F) à 90 %**

**Mission:** Vous êtes responsable de la conciergerie ainsi que de la surveillance générale des bâtiments et de leurs abords. Vous planifiez, organisez, réalisez et contrôlez l'ensemble des travaux de nettoyage et d'entretien des bâtiments. Vous assurez l'entretien courant des installations techniques (chauffage, ventilation, sanitaires, électricité), la gestion des stocks, du mobilier ainsi que des voies d'accès aux bâtiments. Par ailleurs, vous suivez et contrôlez les travaux confiés à des prestataires externes.

**Profil:** Titulaire d'un CFC d'agent d'exploitation en chauffage, sanitaire ou électricité, ou disposant d'une formation et d'une expérience jugées équivalentes, vous justifiez d'une expérience minimale de 2 à 4 ans dans l'un de ces domaines. Vous possédez des connaissances des programmes d'économie d'énergie. Vous êtes capable de travailler de manière autonome, faites preuve d'un sens aigu de l'organisation et de la communication, et avez l'aptitude à encadrer du personnel avec diplomatie et aisance relationnelle. Vous maîtrisez les outils informatiques, notamment l'environnement Windows et les logiciels énergétiques. Le permis de conduire catégorie B est requis, le permis BE constitue un atout. Ce poste implique la participation à des services de piquet.

**Fonction de référence et classe de traitement:**  
Agent d'exploitation bâtiment / Classe salariale 9

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> janvier 2026

**Lieu de travail:** Moutier

**Contact:** Renseignements peuvent être obtenus auprès de Jacqueline Koller, responsable du secteur exploitation à la Section des bâtiments et des domaines, tél. 032 420 53 87.

**Délai de postulation:** 3 octobre 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## H\UTE ÉC-LE PÉDAGOGIQUE BEJUNE

La Haute École Pédagogique BEJUNE forme les enseignant-e-s des cantons de Berne (partie francophone), du Jura et de Neuchâtel. Elle déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours le poste suivant:

### **Collaboratrice administrative / collaborateur administratif à 60%**

pour le secrétariat de la filière de formation continue et postgrade, sur le site de Bienne.

Plus d'informations sur  
<https://recrutement.hep-bejune.ch>

Délai de postulation: **12 octobre 2025**



En qualité d'entreprise formatrice, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Secteur Administration, proposent deux places en qualité d'

### Apprenti-e employé-e de commerce

**Début de l'apprentissage:** 1<sup>er</sup> août 2026

**Durée de l'apprentissage:** 3 ans

**Lieux de travail:** Une place d'apprentissage sur le site de Delémont; une place d'apprentissage sur le site de Porrentruy.

**Tes atouts:** Motivé-e et fiable, intérêt marqué pour les personnes, aisance dans les interactions, à l'aise avec les outils informatiques et une volonté d'apprendre.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Angela Schuller, responsable RH, au 032 420 72 72.

**Dossier de candidature** complet incluant: lettre de motivation, curriculum vitae et bulletins scolaires des deux dernières années.

Les candidatures doivent être adressées par mail à [postulations@ssrju.ch](mailto:postulations@ssrju.ch) ou par courrier postal aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, à l'attention de M<sup>me</sup> Angela Schuller, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Apprentissage », **jusqu'au 26 octobre 2025.**

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### Adjudicateur

**Service d'achat:** Service des infrastructures (SIN), Section des constructions routières, 2, Rue du 23-Juin, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 420 60 00.

E-mail: [simap.scr@jura.ch](mailto:simap.scr@jura.ch)

**Service demandeur (adjudicateur):** République et Canton du Jura, 2, Rue du 23-Juin, 2800 Delémont. Tél. +41 32 420 60 00. E-mail: [simap.scr@jura.ch](mailto:simap.scr@jura.ch)

#### Objet et étendue du marché

Terrassements: 450 m<sup>3</sup>

Micropieux: diamètre forage ø 150 mm,

35 pc, L=10 à 12 m: 400 m

Béton coulé sur place: 95 m<sup>3</sup>

Coffrages: 170 m<sup>2</sup>

Armatures: 15 to

Étanchéité: 75 m<sup>2</sup>

Asphalte: 15 to

Tablier en CFUP, éléments préfabriqués: 90 m<sup>2</sup>

Adaptation des raccordements routiers: 205 m<sup>2</sup>

**Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics** (Common Procurement Vocabulary, CPV)

#### CPV principal:

45221100 - Travaux de construction de ponts

### Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoulement de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

**Genre de travaux de construction:** Exécution

**Catégorie:** Génie civil

**Accords internationaux:** Non

#### Délais

**Remise de l'offre:** 7.11.2025 - 0h00

**Offre valable jusqu'au:** 365 jours après le délai de remise

## Adjudication

#### Adjudicateur

**Service d'achat:** Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (par Sinergy-D3), Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy (Suisse). Tél. +41 32 466 88 82.

E-mail: [secretariat@sidp.ch](mailto:secretariat@sidp.ch)

**Service demandeur (adjudicateur):** Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (par Sinergy-D3), Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy (Suisse). Tél. +41 32 466 88 82. E-mail: [secretariat@sidp.ch](mailto:secretariat@sidp.ch)

#### Adjudicataire

**Soumissionnaire:** Alder + Eisenhut AG, Industriestrasse 10, 9642 Ebnat-Kappel (Suisse)

**Prix de l'offre retenue:** 417 349.00 CHF avec TVA de 8,1%

**Nombre d'offres reçues:** 2

#### Décision d'adjudication

**Date de la décision d'adjudication:** 19.9.2025

#### Organe de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

**Voies de droit:** La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal. La procédure d'opposition est exclue. Le délai de recours est de 20 jours. Le recours n'a pas d'effet suspensif. La Cour administrative peut accorder, d'office ou sur demande, l'effet suspensif au recours. Le mémoire de recours doit en tous les cas contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyen de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant, sont joints au mémoire.

#### Objet du marché

**Cette publication concerne:** Appel d'offres

**Numéro de la publication:** #17221

**Date de publication:** 30.5.2025

#### Organe de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

**Accords internationaux:** Oui

**Genre de marché:** Travaux de construction

**Objet et étendue du marché:** Engins sportifs pour une salle double de sport + engins sportifs pour terrains de sports extérieurs

**Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics** (Common Procurement Vocabulary, CPV)

#### CPV principal:

45210000 - Travaux de construction de bâtiments

#### Autres CPV:

45212222 - Travaux de construction de gymnases

45214220 - Travaux de construction d'écoles secondaires

#### Type d'ouvrage:

1.10.1 - Halle de sport

1.2.2 - Ecole de formation générale

#### Numéro du Code des frais de construction (CFC):

379 - Divers

**Genre de travaux de construction:** Exécution

**Catégorie:** Bâtiment

**Documents:** Pas d'indication.

**Adjudication****Adjudicateur**

**Service d'achat:** Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (par Sinergy-D3), Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy (Suisse). Tél. +41 32 466 88 82.

E-mail: [secretariat@sidp.ch](mailto:secretariat@sidp.ch)

**Service demandeur (adjudicateur):** Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (par Sinergy-D3), Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy (Suisse). Tél. +41 32 466 88 82. E-mail: [secretariat@sidp.ch](mailto:secretariat@sidp.ch)

**Adjudicataire**

**Soumissionnaire:** Groupe Egli AG, Längfeldweg 115, 2504 Biel/Bienne (Suisse)

**Prix de l'offre retenue:** 144736.00 CHF avec TVA de 8,1%

**Nombre d'offres reçues:** 4

**Décision d'adjudication**

**Date de la décision d'adjudication:** 19.9.2025

**Publication de l'appel d'offres sur Tenders Electronic**

**Daily (TED):** Oui

**Organe de publication:**

Journal officiel de la République et Canton du Jura

**Voies de droit:** La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal. La procédure d'opposition est exclue. Le délai de recours est de 20 jours. Le recours n'a pas d'effet suspensif. La Cour administrative peut accorder, d'office ou sur demande, l'effet suspensif au recours. Le mémoire de recours doit en tous les cas contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyen de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant, sont joints au mémoire.

**Objet du marché**

**Cette publication concerne:** Appel d'offres

**Numéro de la publication:** #17496-01

**Date de publication:** 5.6.2025

**Organe de publication:**

Journal officiel de la République et Canton du Jura

**Accords internationaux:** Oui

**Genre de marché:** Travaux de construction

**Objet et étendue du marché:** Peinture de l'entier du collège et de la salle de sport.

**Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics**

(Common Procurement Vocabulary, CPV)

**CPV principal:**

45214220 - Travaux de construction d'écoles secondaires

**Autres CPV:**

45212222 - Travaux de construction de gymnases

**Type d'ouvrage:**

1.10.1 - Halle de sport

1.2.2 - Ecole de formation générale

**Numéro du Code des frais de construction (CFC):**

285.1 - Peinture intérieure

**Genre de travaux de construction:** Exécution

**Catégorie:** Bâtiment

**Documents:** Pas d'indication.

**Adjudication****Adjudicateur**

**Service d'achat:** Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (par Sinergy-D3), Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy (Suisse). Tél. +41 32 466 88 82.

E-mail: [secretariat@sidp.ch](mailto:secretariat@sidp.ch)

**Service demandeur (adjudicateur):** Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (par Sinergy-D3), Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy (Suisse). Tél. +41 32 466 88 82. E-mail: [secretariat@sidp.ch](mailto:secretariat@sidp.ch)

**Adjudicataire**

**Soumissionnaire:** Thiévent et Gerber S.A., Bas des Combes 124 B, 2905 Courtedoux (Suisse)

**Prix de l'offre retenue:** 520258.70 CHF avec TVA de 8,1%

**Nombre d'offres reçues:** 5

**Décision d'adjudication**

**Date de la décision d'adjudication:** 19.9.2025

**Organe de publication:**

Journal officiel de la République et Canton du Jura

**Voies de droit:** La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal. La procédure d'opposition est exclue. Le délai de recours est de 20 jours. Le recours n'a pas d'effet suspensif. La Cour administrative peut accorder, d'office ou sur demande, l'effet suspensif au recours. Le mémoire de recours doit en tous les cas contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyen de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant, sont joints au mémoire.

**Objet du marché**

**Cette publication concerne:** Appel d'offres

**Numéro de la publication:** #18707

**Date de publication:** 3.7.2025

**Organe de publication:**

Journal officiel de la République et Canton du Jura

**Accords internationaux:** Oui

**Genre de marché:** Travaux de construction

**Objet et étendue du marché:** Fourniture et pose de portes intérieures et de vitrages intérieurs (portes coupe-feu, portes de classes, etc.)

**Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics**

(Common Procurement Vocabulary, CPV)

**CPV principal:**

45214220 - Travaux de construction d'écoles secondaires

**Autres CPV:** 45212222 - Travaux de construction de gymnases

**Type d'ouvrage:**

1.10.1 - Halle de sport

1.2.2 - Ecole de formation générale

**Numéro du Code des frais de construction (CFC):**

273.0 - Portes intérieures

273.2 - Vitrages intérieurs

**Genre de travaux de construction:** Exécution

**Catégorie:** Bâtiment

**Documents:** Pas d'indication.

**Divers****Avis de mise à ban**

La parcelle N° 103 du ban de Les Enfers est mise à ban sous réserve des charges existantes ;

il est fait défense aux tiers non autorisés de pénétrer et de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle ; les contrevenants pourront faire l'objet d'une plainte pénale déposée auprès du Ministère public et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 29 juillet 2025.

Le Juge civil : Nicolas Theurillat.